



peut on réviser un loyer qui remonte à 1978

Par **beneteau**, le **22/02/2008** à **12:48**

locataire depuis le 1 juillet 1978 avec un loyer de 550 f rnl la propriétaire nous a augmenter régulièrement toutes les années au mois de juillet mais avec des taux supérieurs à la normale rnp peut on remonter jusqu'à cette date pour évaluer le loyer actuel merci de votre réponse rnm mon contrat de location stipule que les loyers ne sont pas soumis à la loi de 1948 rnp par ailleurs nous n'avons jamais eu d'autres contrats renouvelés pour réajustement de loyers rnm merci pour toutes vos réponses